

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf DU : 13/pfu/189200
Réf DMS : IS/2271-0026 02/2008-123PU
Réf CRMS : AVL/KD/SGL-2.222/s.436
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Hôtel des Monnaies, 120.

Réaffectation partielle du rez-de-chaussée en crèche.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme Fr. Rémy – D.U. et Mme I. Ségura – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 27 mai 2008, en référence, reçue le 29 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 11 juin 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

L'immeuble concerné par la demande est une construction contemporaine, incluse dans le périmètre de classement du parc Pierre Paulus, classé comme site. L'immeuble comporte un passage couvert qui constitue un des accès au parc depuis la rue de l'Hôtel des Monnaies.

Le projet consiste en l'implantation d'une crèche dans un local situé au rez-de-chaussée et actuellement dévolu au commerce. L'installation de la crèche nécessite diverses interventions pour adapter les lieux à leur nouvelle affectation.

L'accès à la crèche se ferait uniquement en façade arrière, par le parc Pierre Paulus. Le seuil de la porte est actuellement situé à 20 cm environ par rapport au niveau du sol. Pour franchir cette marche, l'auteur de projet prévoit la mise en place d'une rampe amovible en bois côté parc et d'un sas d'entrée avec marche (!) coté intérieur.

Si la CRMS n'émet pas de remarque particulière sur cette intervention car elle n'aura pas d'impact sur le site classé, elle s'interroge néanmoins sur les raisons qui motivent ce parti car il est dommage d'hypothéquer la plus belle pièce de cet équipement par des dispositifs techniques (sas d'entrée) la rendant difficilement utilisable, alors qu'elle aurait pu être valorisée à d'autres fins pour ses qualités intrinsèques et sa proximité avec le jardin. Par ailleurs, il semble que les grilles de l'immeuble porche ouvrant le parc côté rue Hôtel des Monnaies soient fermées en permanence. Cette situation est regrettable du point de vue de l'accessibilité du parc et elle sera réellement préjudiciable si l'accès de la crèche se fait par l'arrière.

La CRMS préconise que la Commune mette tout en œuvre pour que l'immeuble porche remplisse bien sa fonction de liaison entre la rue Hôtel des Monnaies et le parc Pierre Paulus auquel il donne accès afin de contribuer au maillage urbain et favoriser la fréquentation du parc. Par ailleurs, elle demande de vérifier si l'aménagement de l'entrée de la crèche rue Hôtel des Monnaie n'aurait pas davantage contribué à réaliser une bonne interface entre cet équipement et l'espace public.

Enfin, la CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les aménagements intérieurs.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Ségura).